

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT 2017-2018**

### **27<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Bonjour à tous et toutes et bienvenue à notre assemblée générale annuelle qui couronne notre exercice 2017-2018. Comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les cinq axes principaux de notre planification stratégique quinquennale pour la période 2017-2021. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, d'action politiques et de lobbying, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle. Mentionnons d'emblée que le RAAV compte en 2017-2018 plusieurs belles réussites.

#### **AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque**

##### Refonte du site web

En avril 2018, nous avons entamé le processus de la refonte du site web, tout particulièrement dans le but de mieux mettre en valeur les services aux membres, d'en faciliter la navigation et d'en faire un centre d'information complet et convivial. Bientôt, l'intuitivité du site web sera à la hauteur de son contenu.

##### Plan de communication

Dans le même ordre d'idée, nous avons établi dès mars 2018 un plan de communication nous permettant de moderniser l'image du RAAV dans le but de rejoindre une plus grande clientèle, composée notamment d'étudiants, d'autres associations et organisations, d'artistes émergents et d'artistes en arts numériques, médiatiques et interdisciplinaires. Nous avons ainsi entamé des démarches auprès du Département des arts visuels de l'Université Concordia pour établir un plan d'action concret avec ses associations étudiantes. Dans le même ordre d'idée, nous sommes dans le processus d'actualisation de notre matériel promotionnel afin qu'il puisse, en un coup d'œil, convaincre cette nouvelle clientèle de l'importance d'adhérer au RAAV.

## Activités

### 1. Travail effectué au niveau institutionnel et ministériel, notamment en lien avec le Ministère de la Culture et des Communications

#### Politique du 1% : l'intégration de l'art à l'architecture

De concert avec son antenne à Québec, le RAAV est intervenu activement auprès du Service de la culture et des relations internationales de la Ville de Québec afin de s'assurer que la délégation au niveau municipal de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture se fasse de façon conforme, dans le respect des intérêts professionnels des artistes. Par ailleurs, nous allons ouvrir des discussions avec le Service de la culture de la Ville de Montréal concernant la délégation de la Politique du 1%.

Nous avons eu quelques rencontres avec notre antenne de Québec et les responsables de l'application de la Politique pour donner nos recommandations quant à la révision du décret d'application de la Politique. Nos recommandations étaient axées sur l'importance d'assurer un champ d'application qui soit le plus large possible à cette Politique tout en assurant un cadre qui soit juste et équitable pour l'ensemble des artistes en arts visuels. Nous sommes présentement dans l'attente d'une prochaine rencontre avec les représentants du Ministère et nous demeurons optimiste que plusieurs de nos recommandations pourront être intégrées au décret d'application renouvelé.

#### Consultations avec le CALQ

Dans le contexte du renouvellement de son plan stratégique 2018-2022, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a demandé au RAAV de participer à des consultations sur les enjeux touchant les milieux artistiques et littéraires. Nous avons donc sollicité nos membres afin de connaître leurs attentes concernant les programmes et actions entreprises par le CALQ. À la suite de la compilation des résultats, le RAAV a été invité par le CALQ le 23 mars 2018 afin de contribuer à l'élaboration des futures orientations stratégiques. Lors de cette rencontre, nous avons insisté sur la nécessité de bonifier les programmes de façon générale et notamment pour les artistes émergents.

#### Ministère de la Culture et des Communications

L'automne 2017 et le début de l'hiver 2018 ont été marqués par les processus de consultation menés par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC). D'une part, le MCC a convoqué des États généraux pour deux jours au Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de la révision de sa Politique culturelle. D'autre part, nous avons eu quatre séances de consultation avec le Comité permanent sur les conditions socioéconomiques des artistes.

## Séances d'information du CALQ

Enfin, le 10 mai 2017 et le 22 mai 2018 ont eu lieu deux séances d'information sur les programmes réguliers offerts par le CALQ. Les deux éditions ont attiré plus d'une vingtaine de participants.

## 2. Démarches entreprises auprès des étudiants

Nous avons mené plusieurs interventions pour améliorer notre visibilité auprès des artistes émergents et des étudiants. Le 14 novembre, notre directeur général a participé à une soirée avec des étudiants en droit de l'Université de Montréal. Le 27 novembre, il a rencontré les étudiants en arts visuels de l'Université de Sherbrooke. Enfin, le 10 janvier, il a fait une présentation à propos du RAAV devant les étudiants en arts plastique du Cégep de Valleyfield.

## 3. Démarches entreprises auprès des représentants d'associations aux intérêts et activités complémentaires

En septembre 2017, notre directeur général a participé au nom du RAAV à l'assemblée générale d'ELAN (English Language Artists' Network). Cette année, le directeur général d'ELAN Guy Rodgers nous rend la pareille en nous offrant une présentation plus tard dans la journée. Le 10 janvier 2018, le directeur général a rencontré le regroupement d'artistes Art & Culture Vaudreuil-Soulanges à Valleyfield. En février, il a rencontré André Michel d'Artistes pour la paix et le Regroupement des artistes professionnel Mont-Saint-Hilaire.

Le 22 mars 2018, au pavillon Athanase-David de l'UQAM, le RAAV a tenu dans le cadre d'Art Souterrain 2018 une table ronde intitulée Portraits du statut d'artistes : Mythes et réalités. Le propos de cette activité aura permis de réfléchir à nombre de questions entourant le statut de l'artiste, la relation de l'artiste avec le travail, les conditions dans lesquelles il évolue ou encore le support dont il peut bénéficier auprès de diverses organisations. La table ronde a réuni Pascale Bédard, professeure de sociologie à l'Université Laval, Martin Le Chevallier, artiste, et Bernard Guérin, Directeur général du RAAV. Nous tenons à souligner le généreux soutien de la Caisse de la Culture qui a rendu possible la tenue de cette activité.

## Cyberlettres et communications

Cette année, nous avons réduit le nombre de Cyberlettres afin de mieux cibler nos efforts de communication en fonction des événements et du travail effectué par le RAAV, comme la ratification du renouvellement de l'accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada. Nous avons donc adapté nos moyens de communication pour rejoindre les membres de façon plus efficace.

## **AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation**

### Plan d'orientations stratégiques et plan d'action 2018-19

Conformément aux grandes orientations de notre plan stratégique, le conseil d'administration a adopté il y a quelques jours un Plan d'action qui priorisera certaines actions pour la prochaine année, tout en poursuivant des démarches entamées depuis le plan d'action précédent. Ce Plan d'action fait partie des documents qui vous ont été remis en arrivant ce matin.

### Antenne dans la Capitale nationale (la totalité du rapport d'Amélie Proulx – Annexe A – est disponible sur notre site Internet)

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de l'artiste Amélie Proulx, qui est officiellement rentrée en poste en août 2017 suite à une période de transition au cours de laquelle Julie Picard a accepté de contribuer l'été dernier. À l'instar de notre antenne précédente à Québec, Amélie Proulx a participé activement à la table de concertation en arts visuels du Conseil de la culture de Québec où se sont réunis artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants.

Amélie Proulx a aussi contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval.

Au cours de la dernière année, l'antenne de Québec et le directeur général du RAAV ont eu quelques rencontres avec le service de la culture de Québec pour s'assurer d'une mise en oeuvre rigoureuse et conforme aux intérêts des artistes en arts visuels de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture qui a été délégué aux autorités de la Ville de Québec.

L'antenne de Québec, le Directeur général et l'ancienne présidente du RAAV Danielle April ont eu quelques rencontres avec la Direction de la planification et de la coordination au Ministère de la Culture et des Communications pour discuter de la révision du décret d'application de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture dont la dernière révision date de plus de 20 ans. Je tiens au nom du conseil d'administration du RAAV et de tous ses membres à remercier Madame Danielle April pour son implication dans ce dossier.

Enfin, notre antenne de Québec travaille actuellement en collaboration avec Froune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture afin de transmettre une lettre officielle à la Ministre de la Culture et des Communications afin de revendiquer la gratuité dans les musées nationaux en tout temps pour les artistes et artisans professionnels ainsi que pour les intervenants du milieu culturel, à l'instar de ce qui existe au plan international grâce à la carte de L'association internationale des arts plastiques. Cette lettre qui sera co-signée par le RAAV, le Conseil de la Culture et le CMAQ sera remise à la Ministre avant la fin de la session parlementaire de la mi-juin.

### Antenne à Sherbrooke

Nous étudions présentement la possibilité d'ouvrir à Sherbrooke une antenne qui représenterait la Montégérie et l'Estrie. À cet effet, nous avons eu le 1<sup>er</sup> mars 2018, une rencontre avec le Conseil de la Culture de l'Estrie à Sherbrooke.

### Révision des règlements généraux

Le comité de gouvernance du RAAV a procédé à la révision des règlements généraux du RAAV afin de moderniser certaines terminologies et d'évaluer la possibilité de créer de nouvelles catégories de membres. Les principaux changements sont les suivants:

- Modernisation de la terminologie (remplacement de la notion d'officiers pour celle de dirigeants);
- Correction au niveau des rôles et pouvoirs des membres lors de l'AGA pour la réception des états financiers et leur pouvoir de ratification (vs approbation ou adoption);
- Ajustement de la clause pour le quorum lors de l'AGA pour refléter la pratique ayant cours dans plusieurs OBNL;
- Révision des catégories de membres.

Sur ce dernier point, nous vous proposons aujourd'hui ces catégories : Professionnel, Associé, Corporatif, Étudiant et membre d'Honneur. Cette nouvelle distinction nous permettra de mieux servir chaque catégorie et par la même occasion accroître le nombre d'adhésions.

### Coalition « La culture, le cœur du Québec »

La coalition « La culture, le cœur du Québec » a été lancée en février 2017 suite au constat selon lequel il existe une très grande lacune en termes de la représentation du secteur culturel. Regroupant environ une cinquantaine d'organismes du milieu culturel, dont le RAAV, la coalition œuvre toujours dans le même sens. Son travail a porté fruit : dans le contexte du dépôt du budget du gouvernement provincial en mars, la coalition a été invitée au huis-clos du budget 2018-2019. Par contre, il est difficile de déterminer une cause à effet entre les efforts de la coalition et les gains du secteur culturel. Nous demeurons donc dans l'attente du dévoilement de la Politique culturelle du Québec et de son plan d'action afin d'en connaître les orientations. Cela permettra à la coalition de déterminer les prochaines actions à entreprendre.

### Candidatures au conseil d'administration

Cette année plusieurs postes seront à pourvoir. Avec les années, le portrait du milieu artistique change. Les artistes autochtones, tout comme les nouveaux arrivants, sont de plus en plus présents, alors que les pratiques artistiques évoluent notamment au gré des nouvelles technologies. Au RAAV, nous avons cette volonté de rejoindre tous les artistes en arts visuels du Québec. Nous souhaitons qu'ils se joignent à nous et qu'ils participent grâce à leur expertise à l'élaboration d'une vision d'avenir pour le RAAV.

Cette année, outre les membres qui sont en ré-élection et qui devront confirmer leurs intentions de poursuivre pour un nouveau mandat, nous devons porter une attention particulière sur notre représentativité régionale, car nos règlements généraux prévoient que pour les administrateurs artistes au moins trois administrateurs doivent être originaires de régions extérieures à la grande région de Montréal.

Plus tard pendant l'assemblée, nous procéderons à l'élection de nos administrateurs et nous vous donnerons le détail des postes disponibles.

### **AXE 3 – Actions politiques et lobbying**

#### Mise à jour du Guide pratique pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture de la Ville de Montréal

Nous avons participé en mars 2017, devant la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, aux consultations sur la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Cette initiative fait suite à des informations que nous avons eues de la part de certains de nos membres invités à exposer dans des lieux subventionnés de la Ville de Montréal, plus spécifiquement dans le réseau Accès culture, qui recevaient des redevances de droits d'exposition bien inférieures aux tarifs minimums recommandés par la grille tarifaire RAAV/CARFAC. Ainsi, nous avons obtenu un engagement de la part de la Ville à nous inclure dans le processus d'élaboration du Guide pratique pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture. Depuis, nous avons convenu avec la Direction du service de la culture de la Ville de Montréal de contribuer à la mise à jour de ce guide, qui avait été produit en 2011. Ainsi nous avons soumis à la Ville nos propositions de modifications en avril 2018 et en avons discuté lors d'une rencontre le 29 mai dernier, ce qui mènera à la production d'une nouvelle version mise à jour du guide. La Ville s'engage donc à encourager fortement les maisons de la culture faisant partie du réseau à respecter et appliquer ce guide pratique, qui souligne des tarifs qui doivent être respectés en matière de droits d'exposition, de reproduction, et autres services rendus par les artistes dans le cadre d'expositions. Nous vous invitons cependant à rester vigilant, à bien vérifier vos contrats de diffusion, et au besoin, à les faire analyser par le RAAV.

#### Révision des deux lois sur le statut de l'artiste (32.01 et 32.1)

À l'instar des autres associations régies par la loi S-32.01, le RAAV dénonce depuis plusieurs années déjà le caractère fondamentalement inéquitable de cette loi qui régit son accréditation. Tout en donnant certains pouvoirs aux associations, cette loi ne prévoit aucun mécanisme forçant les diffuseurs à négocier des ententes collectives avec les artistes en arts visuels. Une telle loi existe au niveau fédéral et c'est ainsi que le RAAV, avec son partenaire CARFAC a réussi – au prix d'une audition à la Cour Suprême – à négocier une première convention collective avec le Musée des Beaux-arts du Canada. C'est dans ce contexte que nous avons créé récemment un groupe de travail avec des associations telles que l'UNEQ, l'AQAD et l'APASQ pour obtenir une opinion juridique formelle quant à la possibilité de contester la constitutionnalité de cette loi qui ne reconnaît pas réellement le pouvoir d'association et son corollaire nécessaire, le droit de négociation qui en découle. Nous demeurons dans l'attente de cette opinion et nous solliciterons vraisemblablement une rencontre avec la Ministre de la Culture et des communications pour tenter de la convaincre de revoir cette loi discriminatoire envers les artistes qu'elle est censée protéger.

#### Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Comme vous le savez, la Loi sur le droit d'auteur doit faire l'objet d'une révision obligatoire qualifiée de parlementaire tous les cinq ans. Cette révision est présentement en cours et est prise en charge par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Le RAAV a fait part cet hiver de son intérêt à comparaître devant le Comité auprès de son

greffier. Pour le moment, selon le calendrier des réunions du comité, le RAAV devrait être entendu en octobre prochain. Pour des raisons stratégiques, nous avons convenu avec CARFAC et CARCC de produire des mémoires séparés, ce qui nous permettra de tripler notre temps d'écoute devant le Comité. Dans le contexte de cette révision, le RAAV insistera sur l'importance de la reconnaissance du droit de suite sur la revente des œuvres, sur l'aspect discriminatoire de la date du 7 juin 1988 quant aux droits d'exposition, et sur la portée de l'exception faite à l'éducation. Le mémoire du RAAV sera déposé auprès du Comité et des deux ministères impliqués (Ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et le Ministère du Patrimoine canadien) avant le 24 juin prochain.

#### **AXE 4 - Développement de projets mobilisateurs et structurants**

##### ENOAC - Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

Cette banque d'images innovatrice a été officiellement lancée en novembre 2015 après un an de travail acharné du développeur et du comité de réalisation du projet. Ce projet a bénéficié de deux subventions du CALQ mais malheureusement la demande de subvention pour la phase 3, déposée à l'automne 2016, dans le cadre du Plan culturel numérique du CALQ a été refusée dans une décision rendue en avril 2017.

Nous sommes revenu à la charge à l'automne 2018 en présentant cette fois-ci une demande subvention au Conseil des arts du Canada en vertu de son programme de "Stratégie numérique". Nous nous sommes butés encore une fois à un nouveau refus. Malgré tout, le RAAV et ses partenaires, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ) travaillent activement à l'élaboration d'un modèle d'affaires et d'un plan de développement de la plateforme qui permettrait d'en assurer la continuité que ce soit avec ou sans des subventions gouvernementales. Dans une optique "des petits pas", nous avons rencontré à l'hiver dernier nos partenaires de COPIBEC, qui commercialise déjà les œuvres inscrites sur la plateforme d'ENOAC via leur propre plateforme SAMUEL. Nous poursuivons donc nos efforts de bonification de la plateforme actuelle et, bien que modeste pour le moment, nous croyons que cette plateforme a du potentiel notamment comme banque d'images qui pourrait éventuellement être jumelée avec celle qui sera bâtie par notre société de gestion.

##### COVA-DAAV Droits d'auteur Arts visuels (anciennement connu sous le nom de CARCC)

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation.

En 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada les services d'une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offre des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). Cette société opère maintenant sous le nom français de Droits d'auteurs Arts visuels, et en anglais, Copyright Visual Arts. La société de gestion collective a récemment retenu les services d'une agente à l'émission des licences qui consacreront deux jours par semaine à la représentation des membres de COVA-DAAV auprès des utilisateurs de leurs œuvres. Par ailleurs la

coordination et l'administration de COVA-DAAV continueront d'être faites à partir des bureaux du RAAV à Montréal.

Au cours de la dernière année, le RAAV, à titre de partenaire, a poursuivi les mesures de revitalisation de la société de gestion COVA-DAAV en standardisant ses licences et en valorisant son service auprès des utilisateurs potentiels d'œuvres d'art.

Droits d'auteur Arts visuels a reçu en 2016 une subvention de 66 000\$ de Patrimoine Canada pour réaliser le projet de modernisation de son fonctionnement qui lui permettra d'opérer un site internet pleinement transactionnel comme celui du RAAV. Le site sera également connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits. Le projet initial prévoyait le lancement du site en 2017 mais comme c'est souvent le cas en matière informatique, nous avons dû faire face à différents imprévus de sorte que la version bêta du site internet transactionnel est désormais attendue en août prochain (2018).

Nous avons déposé auprès de Patrimoine Canada une nouvelle demande de subvention de l'ordre de 63 000\$ pour une phase 2 qui nous permettrait de bonifier les services transactionnels du site internet en y rajoutant des mesures techniques de protection jumelé à un système de dépôt direct. Cette phase 2 démarrerait en octobre 2018.

#### **AXE 5 - Amélioration des conditions de pratique professionnelle**

##### Renouvellement de la grille tarifaire RAAV/CARFAC

Suite à des discussions avec différentes associations muséales nationales, le RAAV et CARFAC ont renouvelé pour une période de trois ans (à savoir de 2017 à 2019) la grille tarifaire proposée. Ces grilles sont publiées par CARFAC depuis 1968 et ont été uniformisées en 2004 en une seule grille RAAV/CARFAC.

Comme vous le savez, la grille tarifaire RAAV/CARFAC propose des tarifs minimums de redevances de droits d'auteur et d'honoraires professionnels. Cette grille est publiée chaque année à l'intention des artistes en arts visuels et des organismes de diffusion qui utilisent leurs œuvres. Pour un organisme de diffusion (musée, centre d'artiste, maison de la culture, etc.), la grille permet d'estimer les coûts à prévoir pour les redevances de droits d'auteur et les honoraires à payer aux artistes dans divers types de projets : exposition individuelle ou collective, publication d'un catalogue, mise en ligne d'images sur l'internet, projection d'une vidéo d'art... enfin, toutes les utilisations possibles sont couvertes par la grille tarifaire.

Rappelons qu'il s'agit de tarifs minimum recommandés que l'artiste peut négocier à la hausse. Dans tous les cas cependant, les artistes sont invités à demander au moins les tarifs minimum recommandés.

Des discussions sont présentement en cours quant à l'opportunité d'insérer une catégorie pour les Musées à plus petits budgets et ainsi adapter les tarifs.

##### Comité d'admissibilité

Nous avons mis à jour le procédurier du comité d'admissibilité afin qu'il comprenne plus de critères concernant la reconnaissance des lieux de diffusion à l'extérieur du Québec et la reconnaissance par les pairs. En ce sens, nous allons identifier, de concert avec DAM, des experts pour reconnaître les artistes issus des grandes zones géographiques du Québec



et du monde. Ainsi, nous allons marquer notre réceptivité aux recommandations mises de l'avant par le Conseil des arts de Montréal dans son rapport sur l'autochtonie et la diversité culturelle. Par mon biais, le RAAV a participé vivement au comité qui a été mise en place par le conseil des arts de Montréal sur la question de l'autochtonie et de la diversité culturelle dans le milieu des arts visuels à Montréal. Nous effectuerons sous peu un sondage auprès de nos membres afin de connaître la composition démographique de nos adhérents dans un contexte d'inclusion des artistes autochtones et de la diversité culturelle.

#### Renouvellement de l'accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada

Un de nos principaux dossiers de l'année a été celui du renouvellement de l'accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC). Le RAAV, de concert avec CARFAC, a conclu en mars une entente de principe avec le MBAC pour le renouvellement de 4 ans de l'accord-cadre, qui arrivait à échéance le 31 mars 2018, ou à sa ratification par les membres. Le renouvellement de l'accord-cadre a effectivement été ratifié par les membres du RAAV et de CARFAC le 28 mai 2018, et signé par toutes les parties le 1<sup>er</sup> juin 2018. Nous estimons que les résultats de ces négociations et les modifications qui ont été apportées à l'accord-cadre seront bénéfiques pour les artistes. Nous amorcerons, en collaboration avec CARFAC, des négociations avec d'autres diffuseurs fédéraux qui restent à identifier en date des présentes, pour obtenir des ententes de même nature.

#### Formation professionnelle (la totalité du rapport de la formation – Annexe B – est disponible sur notre site Internet)

Comme par les années passées, le RAAV a offert aux artistes en arts visuels des formations adaptées à leurs besoins dont 11 au volet Montréal et 4 au volet multirégional. Voici un aperçu des formations offertes :

- Gérer et développer sa présence en ligne
- Se donner les moyens de ses ambitions : Financer ses projets artistiques
- Le dossier d'artiste – Éléments constitutifs et stratégies de présentation
- Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme? – Introduction à la commercialisation et au marketing adaptés aux arts visuels
- Archives et inventaire de l'artiste. Comment s'y retrouver?
- Le marché de l'art canadien : Un survol d'Est en Ouest
- Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art 2D ou 3D
- Le testament et la succession – Pourquoi et comment l'artiste en arts visuels doit penser à sa planification successorale
- Gérer et développer sa présence en ligne – Volet 2 d'*Être vu sur le web*
- Vendre et coordonner son projet d'art public (1%)
- Adapter ses activités culturelles : porte d'entrée au milieu scolaire
- Ma Fiscalité, j'm'en occupe!

Cette année a été particulièrement prolifique : nous avons pu offrir 15 formations à 173 participants, en plus de quatre formations transversales. Enfin, la Politique de formation continue sera revue et mise à jour avant la fin de l'année 2018.

### Fonds Serge-Lemoyne

Comme vous le savez, la mission du Fonds Serge-Lemoyne est d'offrir un soutien ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. Depuis sa mise sur pied il y a 8 ans maintenant, notre Fonds aura soufflé un vent d'espoir et d'empathie sur les artistes les plus démunis.

Au 31 mars 2018, le Fonds Serge-Lemoyne, avait accumulé environ 35 000 \$. Ce montant, nous le devons majoritairement aux membres du RAAV, qui année après année par le biais de leur cotisation annuelle participent à la vitalité du Fonds. Rappelons que le Fonds Serge-Lemoyne et les cinq autres Fonds artistiques, soit les Fonds Yves-Thériault (écrivains), Jean-Carignan (musiciens), Prévost-Bussièrès (techniciens de scène), ARRQ (réalisateurs) et SARTEC (scénaristes) sont chapeautés par la Fondation des artistes (FDA).

Par ailleurs, il convient de mentionner le travail continu afin de trouver des façons de consolider notre mission et notre action auprès des artistes en arts visuels dans le besoin, pour qu'avec le temps, nous puissions bâtir un Fonds plus solide qui générera des intérêts. En ce sens, la Fondation des artistes a lancé en mai un site web centralisé et transactionnel regroupant les six Fonds artistiques pour faciliter la donation. Aussi, le premier Défi Impro de la FDA a eu lieu ce 1<sup>er</sup> mai au Club Soda, amassant un total de 54 000\$. Ce montant sera partagé entre les fonds affiliés, dont le Fonds Serge-Lemoyne.

### Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions parler d'une année remplie de réussites, et de plusieurs beaux défis qui se dessinent à l'horizon. Cette année, nous avons clos de nombreux dossiers. Mais nous gardons toujours un œil sur les objectifs à venir.

Ne l'oublions pas, nous sommes tous des ambassadeurs du RAAV. Et notre mission est de ramener auprès de notre regroupement ceux qui doutent encore du bien fondé d'en faire partie.

Pour terminer, je tiens à remercier l'équipe solide que constituent les employés du RAAV. Une équipe dédiée à la cause des artistes, d'une grande efficacité, et qui accomplit un travail énorme. Merci à Nathalie Dussault, Coordinatrice au développement professionnel, à Hélène Pappathomas aux services aux membres, et bien sûr au fidèle Sylvain Faucher, Adjoint à l'administration et responsable de la comptabilité et du site internet. Soulignons aussi le travail de Joanna Piro, Responsable des communications, partie en congé de maternité jusqu'en novembre 2018 ainsi que celui de Maryse Dupuy qui la remplace.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers. Plusieurs postes seront à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Merci, Mordja Kitenge Banza, Président